Mis en ligne le 16 octobre 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241015-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2024
Publication le : 15-10-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 10 octobre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 4 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Pascale LUBIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur Yann GUELY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-5.5-155

Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique – Convention conclue dans le cadre de l'article L.33-6 du Code des Postes et Communications électroniques

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement durable du territoire expose :

Dans le cadre du programme de développement du réseau électronique à très haut débit, la société ISERE FIBRE a manifesté son intérêt pour déployer un réseau en fibre optique au sein des locaux de la Gendarmerie située sur la Commune de Tullins.

Il convient donc, pour la Commune de Tullins, d'autoriser la société ISERE FIBRE à effectuer les travaux d'installation nécessaires à la mise en place de la fibre optique dans les locaux précités, le bâtiment appartenant à la Commune.

Il est ainsi proposé de conclure une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique. L'opérateur se chargera d'installer une ligne pour chaque logement ou local à usage professionnel de l'immeuble concerné.

Sauf dispositions contraires définies dans les conditions spécifiques, la convention est conclue pour une durée de 25 ans à compter de la date de sa signature. Sans dénonciation par l'une ou l'autre des parties, elle est renouvelée tacitement pour une durée indéterminée.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241015-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2024
Publication le : 15-10-2024

Aussi,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique à destination de la Gendarmerie,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 14 octobre 2024
Le Maire

